Accusé de réception en préfecture 030-213000821-20241212-DEL01-12-2024-BF Date de télétransmission : 16/12/2024 Date de réception préfecture : 16/12/2024

COMMUNE DE CLARENSAC DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	19
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	24
NOMBRE DE PROCURATIONS	5

L'an deux mille vingt-quatre et le douze décembre à dix-neuf heures et trente minutes. Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION: 05 décembre 2024.

PRESENTS: Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, COMTAT, CHARRIERE, CHAUVET, SERRANO, BOUTIER, PONSY, LECOQ, Mesdames BOISSET, BONAMI, BOUCHET, KRAWCZYK, TRUILLET, LECOQ, FEURMOUR, DALLONGEVILLE.

ABSENTS: Mesdames BARTHELEMY, CHARRIERE, MORIN, EPAUD et SERIO, Messieurs VALLON, PACIONI et QUERCI

PROCURATIONS: de Monsieur VALLON à Monsieur GERVAIS, de Monsieur PACIONI à Monsieur HAMARD, de Madame CHARRIERE à Monsieur CHARRIERE, de Madame BARTHELEMY à Madame DALLONGEVILLE, de Madame SERIO à Monsieur PONSY

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Rose-Marie KRAWCZYK.

Délibération n°01-12-2024 : Décision modificative n° 2 — Budget Principal — Exercice 2024

Monsieur le Maire, rapporteur, expose ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 18-04-2024 du conseil municipal du 4 avril 2024 relative au vote du budget primitif 2024,

Vu la délibération n° 16-10-2024 du conseil municipal du 24 octobre 2024 relative au vote d'une décision modificative n°1 du budget principal 2024,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Budget, Projets, Actions réunie en date du 3 décembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

 De procéder à des virements de crédits afin d'assurer budgétairement certaines décisions intervenues depuis le vote du budget primitif, à savoir la provision du compte 6817 « créances douteuses » et l'encaisse sur les comptes 1335 et 1318 des recettes d'investissement servant à réaliser des immobilisations, selon le tableau suivant :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENS	ES	
CHAPITRE - 68		CHAPITRE - 040	
6817 - Dot.prov.dépréc-actufs circulants	23179,64	13935 - Amendes radars	3978,41
TOTAL	23179,64	13918 -Autres subventions	2428
CHAPITRE - 11		TOTAL	6406,61
615221	-10000	CHAPTRE 21	
62268	-13179,64	21318	-6406,61
TOTAL	-23179,64	TOTAL	-6406,61
TOTAL		TOTAL	0
	RECETT	ES	
CHAPITRE - 042			
777 - Recettes subvention	6406,41		
TOTAL	6406,41		
CHAPITRE 013			
6419 - remboursement	-6406,41		
TOTAL	-6406,41		
total	4. (81	total	0

- D'autoriser l'inscription des crédits nécessaires au réajustement des chapitres 68, 21, 040, 042, 011 et 013 des sections d'investissement et de fonctionnement, selon le détail du tableau ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Fait à Clarensac, le 12 décembre 2024.

Le Maire, Patrick GERVAIS Le secrétaire de séance Rose-Marie KRAWCZYK

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 16 décembre 2024 Et publication sur le site internet https://clarensac.fr/ le 16 décembre 2024